

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes
Centre Tarn



Annexe sanitaire

SOMMAIRE

Réseau d'eau potable	3
Assainissement	5
Déchets	6

Réseau d'eau potable

L'ensemble des zones urbanisées de la CCCT sont desservies par le réseau d'adduction en eau potable, y compris dans la majorité des zones d'habitat isolé où d'exploitations agricoles reculées. La défense incendie est globalement bien assurée dans les zones urbaines mais pas en intégralité.

Desserte en eau potable des zones à urbaniser

OAP secteurs d'aménagement	
OAP SA 1 Réalmont	Bonne desserte (diamètre 140 PVC)
OAP SA 2 Réalmont	Bonne desserte (150 FD)

OAP Sectorielles à vocation d'habitat	
1 - Arifat	Pas d'information
2 - Fauch	Bonne desserte (diamètre : 140 et 160 PVC)
3 - Fauch	Bonne desserte en AEP (Diamètre 140 PVC)
4 - Laboutarié	Bonne desserte en AEP
Zone fermée à l'urbanisation - Laboutarié	Bonne desserte en AEP
5 - Lamillarié	Bonne desserte en AEP (Diamètre 63 PEHD)
6 - Lamillarié	Nécessite une extension du réseau sur 100 mètres (Diamètre 32 PVC à proximité)
7 - Lamillarié	Bonne desserte en AEP (Diamètre 90 PVC)
8 - Lamillarié	Bonne desserte en AEP
9 - Le travet - Terre de Bancaillé	Bonne desserte en AEP (diamètre de 110 PVC), nécessite une extension de 50m
Zone fermée à l'urbanisation - Le Travet - Terre de Bancaillé	Nécessitera une extension
10 - Lomers	Conduite 40 PVC à déplacer
11 - Lomers	Bonne desserte en AEP (Diamètre 110 PVC)
12 - Lomers	Bonne desserte en AEP
13 - Lomers	Bonne desserte en AEP
Zone fermée à l'urbanisation - Lomers	Renforcement et extension à réaliser sur 200m
14 - Montredon Labessonnié	Pas d'information mais en continuité de la zone urbaine
15 - Montredon Labessonnié	Pas d'information mais en continuité de la zone urbaine
16 - Montredon Labessonnié	Pas d'information mais en continuité de la zone urbaine
17 - Montredon Labessonnié	Pas d'information mais en continuité de la zone urbaine
18 - Montredon Labessonnié	Pas d'information mais en continuité de la zone urbaine
19 - Montredon Labessonnié	Bonne desserte mais conduite AEP sur la parcelle (125 FD), contraintes prises en compte dans l'OAP
20 - Montredon Labessonnié	Réseau disponible au bord de la parcelle
21 - Montredon Labessonnié	Bonne desserte mais réseau PVL 63 à déplacer
22 - Montredon Labessonnié	Bonne desserte en AEP (150 Fe)
23 - Orban	Bonne desserte en AEP (Diamètre 90 PVC)
24 - Orban	Bonne desserte en AEP (Diamètre 90 PVC)
25 - Orban	Bonne desserte en AEP (Diamètre 90 PVC)
26 - Orban	Bonne desserte en AEP (Diamètre 90 PVC)
27 - Poulan Pouzols	Bonne desserte en AEP

OAP Sectorielles à vocation d'habitat	
28 - Poulan Pouzols	Bonne desserte en AEP (Diamètre 125 PVC en bordure du site)
29 - Poulan Pouzols	Bonne desserte en AEP (Diamètre 90 PVC)
30 - Réalmont	Bonne desserte (Diamètre 110 pVC)
31 - Réalmont	Bonne desserte
32 - Réalmont	Pas d'information
33 - Réalmont	Desserte mais nécessite un renforcement sur 150 mètres
Zone fermée à l'urbanisation - Réalmont ouest	Bonne desserte (80 Ete)
Zone fermée à l'urbanisation - Réalmont est	Réseau insuffisant, donc zone fermée à l'urbanisation
34 - Ronel - Terre de Bancaillé	Bonne desserte en AEP, servitude de réseau à respecter (prise en compte dans l'OAP)
35 - Ronel - Terre de Bancaillé	Réseau insuffisant, DP à programmer
36 - Roumégoux - Terre de Bancaillé	Bonne desserte en AEP (diamètre de 90PVC)
Zone fermée à l'urbanisation - Roumégoux	Réseau insuffisant, donc zone fermée à l'urbanisation (50 PEHD)
37 - Sieurac	Bonne desserte en AEP
Zone fermée à l'urbanisation - Sieurac	Réseau insuffisant, donc zone fermée à l'urbanisation (50 PEHD)
38 - St Antonin de Lacalm - Terre de Bancaillé	Pas d'information
39 - St Lieux Lafenasse - Terre de Bancaillé	Programmation prévue pour année 2019
40 - Terre Clapier - Terre de Bancaillé	Pas d'information
Zone fermée à l'urbanisation - Terre Clapier	Pas d'information

OAP sectorielles à vocation d'activités économiques	
AUX1 - Lombers	Bonne desserte en AEP (Diamètre 110 PVC)
AUX2 - Montredon - Labessonnié	Des contraintes prises en compte dans l'OAP
AUX3 - Réalmont	Bonne desserte en AEP
AUX4 - Réalmont	Réseau AEP à renforcer (25 PVC)
AUX5 - Réalmont	Réseau AEP à renforcer (25 PVC)
AUX6 - Ronel - Terre de Bancaillé	Pas d'information
AUX7 - Roumégoux - Terre de Bancaillé	Pas d'information

Assainissement collectif

De nombreuses communes disposent d'une station d'épuration. Globalement, le réseau couvre au moins le bourg et éventuellement les hameaux structurants mais les zones éloignées ne sont pas desservies.

Les zones d'urbanisation ont été choisies en fonction du réseau d'assainissement collectif, sans compromettre le bon fonctionnement des STEP existantes. A noter que certaines communes comme Orban projette la création d'un STEP en continuité directe du bourg.

Communes	Assainissement collectif	Capacité de la ou des STEP	Assainissement non collectif
Terre-Clapier (TC)	Oui pour Saint Salvy de Foureste et Le Trivalou	Respectivement 130 EH et 33 EH	Oui sur le reste du territoire
Ronel	Oui (bourg)	100 EH	Oui sur les zones éloignées
Montredon-Labessonnié	Oui (3 STEP)	Respectivement 400 EH (saturée), 900 EH et 150 EH	Oui sur les zones éloignées
Roumégoux	Oui (bourg)	150 EH (projet de STEP à Champagnol)	Oui sur le reste du territoire
Fauch	Oui	100 EH	Oui sur le reste du territoire
Lombers	Oui (Lombers et Puech Jouy)	Respectivement 300 EH et 50 EH	Oui sur le reste du territoire
Réalmont	Oui	2500 EH	Oui sur les zones éloignées
Saint-Lieux-Lafenasse	Oui pour Saint-Lieux et Lafenasse	Respectivement 100 EH et 240 EH	Oui sur le reste du territoire
Saint-Antonin-de-Lacalm	Oui (village)	110 EH	Oui sur le reste du territoire
Lamillarié	Non	-	Tout le territoire
Sieurac	Oui sur le village et Mas Albert	150 EH (à remettre aux normes)	Oui sur le reste du territoire
Poulan-pouzols	Oui à Poulan	Une dizaine de constructions	Oui sur le reste du territoire
Orban	Non	-	Tout le territoire
Arifat	Non	-	Tout le territoire
Le Travet	Non	-	Tout le territoire
Laboutarié	Oui (Bourg + Les Louves)	750 EH	Oui sur le reste du territoire

Assainissement non collectif

Toutes les habitations où aucun réseau d'assainissement collectif n'existe ou n'est pas projeté dans un avenir proche sont concernées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il s'agit d'un service obligatoire, imposé par la loi sur l'eau, chargé de contrôler que les installations d'assainissement autonome situés sur le territoire respectent les réglementations en vigueur.

La Communauté de Communes du Réalmontais a créé ce service en 2006. Il a ensuite été étendu aux communes d'Arifat et Montredon-Labessonnié, lors de la fusion avec le Montredonnais au 1^{er} janvier 2013.

La collectivité a fait le choix de déléguer ce service à un prestataire privé afin de bénéficier de son expertise et de ses compétences. C'est la société VEOLIA EAU qui a été choisie en 2006 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'en 2022.

Depuis 2004, le ramassage des ordures ménagères est de la compétence de la Communauté de Communes Centre Tarn (initialement par la Communauté de Communes du Réalmontais).

La collecte

La Communauté de Communes Centre Tarn assure la collecte des ordures ménagères des 16 communes qui la composent. Celle-ci ne concerne que les déchets ménagers et assimilés : déchets résiduels (ordures) et tri sélectif.

En 2017, pour la Communauté de Communes Centre Tarn, c'est :

- 2562 tonnes d'ordures ménagères collectées,
- 678 tonnes de papiers, cartons et emballages recyclables ;
- 70% du tonnage collecté en habitat diffus ;
- 440 points de regroupement comportant 800 conteneurs à ordures ménagères (couvercle vert) et 680 conteneurs de collecte sélective (couvercle jaune) ;
- 10 agents permanents ;
- 84 colonnes de récupération pour 323 tonnes de verre collectées.

De plus, la Communauté de Communes a passé une convention avec un organisme qui gère la récupération et la réutilisation ou le recyclage des textiles, linges de maison et chaussures. Il s'agit du RELAIS 81 dont 12 points d'apport volontaire (colonnes blanches) sont répartis sur le territoire dans les secteurs où l'habitat est le plus dense (cf carte). En 2017, la collecte a permis de récupérer 35 tonnes de textile.

Le tableau actualisé des tournées de collecte est en ligne, sur le site de la Communauté de Communes.

Le traitement

Le traitement des déchets ménagers est confié à Trifyl, qui a été créé pour cela en 1999. C'est un syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets et assimilés qui regroupe le Département du Tarn et les intercommunalités chargées de la collecte des déchets sur le Tarn, une partie de la Haute-Garonne et de l'Hérault (15 adhérents en 2017).

En 2017, l'établissement compte 35 déchèteries, 2 centres de tri, 1 bioréacteur, un ensemble d'équipements de valorisation énergétique (3 moteurs de cogénération, une station biométhane-carburant, une station hydrogène), treize quais de transfert, 2 plateformes de compostage, deux plateformes bois-énergie, quatre chaufferies et réseaux de chaleur bois-énergie.